

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

02 octobre 2020 à 19h30

L'an deux mille vingt, le deux octobre à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Gérard DEFRANCE, Maire

Présents : Mmes Hélène CAUVIN, Sylvie CORPET, Sylvie MONIER, et Brigitte SICARD. MM Roland BRUET, Gilles COULOMBEL, Antoine DE SAINT GERMAIN, Alexandre GRIMOIN, Vincent GUERBOIS, et Nicolas GUILLEMETTE.

Secrétaire de séance : Vincent GUERBOIS

Bail – fermage parcelle X81

Considérant la nouvelle demande de Mme DEVILLERS Perrine, et la délibération prise le 12 juin 2020, après en avoir délibéré, le conseil municipal confirme que le renouvellement du bail est accordé aux enfants DEVILLERS, confirme ne pas modifier la date anniversaire du bail préalablement enregistré à l'office notarial Devulder/Coeuillet sis à Marseille-en-Beauvaisis et confirme ne pas modifier le calcul du fermage.

Installation des Défibrillateurs

Pour permettre l'installation électrique des deux défibrillateurs (à la mairie et à la salle communale), le Conseil Municipal AUTORISE Monsieur le Maire à signer le devis présenté par l'entreprise LHEROT pour un montant de 1 272.00€ TTC.

Révision des contrats d'assurance

Suite à la révision des contrats d'assurance de la commune auprès de la compagnie AMP, le conseil municipal AUTORISE Monsieur le Maire à signer les avenants ou tout autre document s'y rapportant.

Photocopieur

Monsieur le Maire présente aux Membres du Conseil les propositions financières établies par la Société Piquant Burotic (titulaire du marché actuellement) et la société Burotic Service pour le changement du photocopieur du secrétariat de mairie dont la location arrive à échéance en décembre. Vu les devis présentés, considérant les coûts copie et les différences de tarifs proposés, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

1°) **ACCEPTE** la proposition de la Société BUROTIC SERVICE, sise à Breuil-le-Vert concernant :

a) la location du matériel : Photocopieur couleur Multifonction CANON IRDXC3725i pour un montant trimestriel de **320.00€ HT**

b) le contrat de maintenance pour un coût copie A3/A4 noir et blanc à 0.0039€ HT et couleur à 0.039€ HT.

c) le rachat du dernier trimestre restant dû soit 518.04€ TTC.

2°) **AUTORISE** M. le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier. Les dépenses sont inscrites au budget.

Rapport d'activités 2019 de la CCPV

Il est présenté aux Conseillers Municipaux le bilan d'activités de l'année 2019 de la Communauté de Communes de la Picardie Verte. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal se déclare informé des activités effectuées pendant l'année 2019 par la Communauté de Communes de la Picardie Verte.

Rapport d'activités du SE60

Le Conseil Municipal ayant entendu l'exposé du représentant de la commune au Syndicat, prend acte du rapport d'activités 2019 du Syndicat d'Energie de l'Oise.

Adhésion de la Communauté de communes au SE60

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, APPROUVE l'adhésion de la Communauté de Communes des Lisières de l'Oise, de la Communauté de Communes du Pays de Bray et de la Communauté de Communes de la Picardie Verte au SE60.

Indemnité représentative logement des instituteurs

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal émet un avis favorable sur le taux de progression de 0.9 % proposé par la Préfecture et identique à 2019.

Délégués commission électorale

Vu la création, dans chaque commune, des commissions de contrôle électoral en lieu et place des commissions administratives, vu le nombre de délégués (3 : 1 délégué de l'Administration, 1 délégué du Tribunal, 1 conseiller municipal) désignés pour 3 ans et après chaque renouvellement du conseil municipal, considérant que Mme SICARD Brigitte, représente le conseil municipal depuis sa délégation du 28 mai 2020, considérant que les membres précédents du Tribunal et de la Préfecture ne peuvent pas être nommés à nouveau, après en avoir délibéré, le conseil décide donc de proposer :

- | | |
|---|-------------------------------------|
| ▶ En tant que délégué de l'Administration : | ▶ En tant que délégué du Tribunal : |
| - Mme GRIMOIN Céline | - Mme DE SAINT GERMAIN Delphine |
| - Mme COULOMBEL Annie | - M. CAUVIN Frédéric |
| - Mme HAUDIQUET Dominique | - M. DANGOISSE Denis |

Délégués du Syndicat des Eaux

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal désigne les délégués ci-dessous pour représenter la Commune au sein du Syndicat d'Adduction d'Eau de l'Agglomération Beauvaisienne (SIEAB) :

TITULAIRE :

M. Gilles COULOMBEL, 1^{er} Adjoint
M. Gérard DEFRANCE, Maire

SUPPLEANT :

M. Roland BRUET, 2^e adjoint
M. Vincent GUERBOIS

Décisions modificatives

Pour permettre le règlement des amortissements, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **DECIDE** de modifier le Budget Primitif de l'exercice 2020 comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

615221 / 011 - 635.00€
6811 / 042 + 635.00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

28041582 / 040 R + 635.00 €
2188 / 21 D + 635.00€

Pour permettre l'intégration des frais d'étude du ravalement de façade de la mairie, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **DECIDE** de modifier le Budget Primitif de l'exercice 2020 comme suit :

SECTION D'INVESTISSEMENT

D 21311/041 + 7 320.00 €
R 2031/041 + 7 320.00 €

Questions diverses

- 1) Considérant le futur départ à la retraite de l'agent d'entretien, il est proposé un avancement de grade et la création du poste d'adjoint technique principal de deuxième classe pour un temps non complet de 5h hebdomadaires.
- 2) Des devis sont remis aux conseillers pour l'installation de radars. Ce point est ajourné pour permettre à chacun l'étude des différents critères.
- 3) L'ADICO nous informe que de nouvelles règles sont entrées en vigueur quant à l'accessibilité des sites internet. Celui de Blicourt étant obsolète, un devis sera demandé pour la mise aux normes.
- 4) La commune a commandé à la Communauté de Communes un composteur plastique pour répondre à la requête de l'enseignante des CM1-CM2. Celui-ci s'intégrant dans un contexte pédagogique, il ne sera sans doute pas facturé. Il est rappelé que chaque habitant peut en faire l'acquisition auprès de la CCPV au tarif de 35€ pour un composteur en bois et de 45€ pour le modèle plastique (1 000 litres chacun). Un bac à boue a été récupéré auprès de la Fédération des Chasseurs et installé dans la cour de l'école dans le cadre d'un projet en faveur des hirondelles.
- 5) Les Jardins de Crèvecoeur, la Ligue contre le Cancer, l'ARC de Grandvilliers et l'association Perce-Neige remercient la commune pour la subvention qui leur a été accordée.
- 6) M. DUPONT a demandé un bornage le long de la rivière pour connaître les délimitations de sa propriété par rapport au sentier.
- 7) Cette année, 5 jeunes vont bénéficier du Pass'Permis Citoyen. Le Département leur verse 600€ en contrepartie de 70h au sein d'une structure partenaire.
- 8) Nous avons eu la surprise d'apprendre que la demande de subvention au titre de la DETR a été acceptée par la Préfecture pour les travaux de la rue d'Achy. La commune aura donc réellement déboursé 21 946.32€ sur les 62 246.40€ qu'auront coûté les travaux et la maîtrise d'œuvre (58 766.40€ + 3 480€) puisque le département avait lui aussi contribué financièrement à hauteur de 20 070€ (+ 20 230.08€ de DETR).
- 9) Le PLUiH (Plan Local d'Urbanisme intercommunal à valeur de programme local de l'Habitat) étant toujours en cours d'élaboration, M. le Maire a été désigné comme référent auprès du service instructeur.
- 10) M. le Maire informe les conseillers du vol du souffleur thermique et du panneau « village français » qui avait été mis à Régnonval. Il semblerait que le panneau au niveau de l'intersection des conteneurs soit tombé.
- 11) Le projet « City Stade » sera inscrit au prochain ordre du jour avec intervention de M. Fouache.
- 12) Le chemin inondé de Régnonval à Lihus devrait faire l'objet de travaux de la part de l'entreprise en charge des éoliennes pour rétablir la situation.
- 13) Il sera demandé d'enlever les gravats laissés sur place par VEOLIA ou ERDF lors des travaux de raccordement de la ferme de l'Horloge.

La séance est levée à 21h30.

Le Maire, DEFRANCE Gérard